



Séance du 7 avril 2023 à 19h15

## Délibération du Conseil Municipal n°2023-14

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 4

**Suffrages exprimés :**

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

**Date de la convocation :**

3 avril 2023

**Date de transmission  
en Préfecture :**

13 avril 2023

**Date de publication :**

13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT –

**Procurations** : Mme Méline NOLE à M. Alain MARCHAL, Mme Frédérique CHOUFFOT à Mme Laurence CHARLE et M. Rachid TCHINA à M. Philippe EGLOFF, Mme Nathalie PRIEUR à M. Frédéric PETIT

**Absents excusés** :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Philippe EGLOFF ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : Report et affectation des résultats 2022**

Le résultat de clôture 2022 présente un excédent de 3 527.81 € en investissement et un excédent de + 234 592.90 € en fonctionnement.

Par ailleurs, les restes à réaliser (RAR) en investissement font état de 28 733.41 € en dépenses et 21 130.20 € en recettes.

Compte tenu des RAR, le maire propose d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

- +230 517.50 € en fonctionnement (RF 002)
- + 3527.81 € en investissement (DI 001)
- + 4075.40 € en investissement (RI 1068)

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats 2022 et les reports sur l'exercice 2023 tels que présentés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER